

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE DU CHSCT DE SORBONNE UNIVERSITÉ**

**LE PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITÉ**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment son article 15 ;  
Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 modifié relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;  
Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;  
Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;  
Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;  
Vu la délibération n°06/2018 du 12 janvier 2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Sorbonne Université  
Vu la délibération n°13/2019 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 16 avril 2019 portant fixation du nombre de représentants des personnels et usagers du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Sorbonne Université ;  
Vu l'arrêté portant composition nominative du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Sorbonne Université en date du 14 mai 2019 ;  
Vu le règlement intérieur du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Sorbonne Université approuvé le 14 mai 2019 ;  
Considérant la candidature de Madame Valérie MARVAUD au poste de secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Sorbonne Université ;  
Considérant le vote du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Sorbonne Université en date du 14 mai 2019 relatif à la désignation du secrétaire du comité ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Madame Valérie MARVAUD est désignée secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de Sorbonne Université pour une durée d'un an à compter du 14 mai 2019.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet, intranet et sur l'espace numérique de travail de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 17 mai 2019

Le président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ



**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DE DECHARGES SYNDICALES DU CHSCT DE SORBONNE  
UNIVERSITÉ**

**LE PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITÉ**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment son article 15 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 modifié relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;

Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;

Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;

Vu la délibération n°06/2018 du 12 janvier 2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Sorbonne Université

Vu la délibération n°13/2019 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 16 avril 2019 portant fixation du nombre de représentants des personnels et usagers du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Sorbonne Université ;

Vu l'arrêté portant composition nominative du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Sorbonne Université en date du 14 mai 2019 ;

Vu le règlement intérieur du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Sorbonne Université approuvé le 14 mai 2019 ;

Vu l'arrêté en date du 17 mai 2019 portant nomination de Madame Valérie MARVAUD en tant que secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Sorbonne Université ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Il est attribué à Madame Valérie MARVAUD, représentante titulaire du personnel SGEN-CFDT au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Sorbonne Université et secrétaire du comité, un contingent d'autorisations d'absence de 15 jours à compter du 14 mai 2019 jusqu'à la fin de son mandat.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet, intranet et sur l'espace numérique de travail de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 17 mai 2019

Le président de Sorbonne Université

